



COMMUNIQUE N°004/IGN/DN/IT/05/2023

Si le Président de la République se dit non concerné par rapport à la violation massive des droits humains, répression sanglante d'une marche pacifique, tentative d'assassinat de Moise Katumbi et circulation des miliciens armés dans la ville de Kinshasa, il est appelé à sanctionner.

Le monde entier est aujourd'hui témoin des graves violations perpétrées sur la population civiles par les forces dites de l'ordre et de sécurité, soutenues malheureusement par des miliciens armés des machettes, bâtons et barres de fer. Il ressort de ces activités criminelles que la République démocratique du Congo vient d'échapper miraculeusement à un massacre bien planifié par les autorités congolaises. Les tueries les unes contre les autres allaient commencer par Kinshasa pour s'étendre dans les provinces, entre les différents partisans de parties prenantes :

1. L'autorité urbaine a délibérément autorisé 3 manifestations de grande envergure sachant bien que la crise est très profonde entre l'Opposition et le Pouvoir en place ;
2. Le ministère de l'Intérieur était bien consciente que la ville de Kinshasa regorge plus de 15 millions d'habitants, et que les forces de l'ordre ne peuvent pas contenir des telles manifestations en cas de débordement ou dérapage ;
3. Aucune raison ne pouvait justifier le port des armes blanches parmi les manifestants ;
4. Les manifestants transformés en miliciens, ont circulé en petits groupes, armés de machettes, bâtons et barres de fer dans plusieurs Communes et Quartiers sans être escortés par la Police, et s'attaquant à toute personne avec insigne de visibilité des Partis de l'opposition.

Nous avons lu avec intérêt le Communiqué du Ministre de Droits humains. S'il est vrai que le Président de la République condamne ces violations graves, attentat meurtrier sur Moise KATUMBI et les autres Leaders de l'opposition ainsi que la circulation libre des miliciens armés dans la ville de Kinshasa, nous exigeons ce qui suit :

1. La révocation immédiate du Ministre de l'Intérieur et du Gouverneur de la ville de Kinshasa pour faute grave ayant porté atteinte à la vie de la population ;
2. L'arrestation immédiate du Commissaire provincial de la Police et ses commandants d'opérations sur les civils pendant la marche ;
3. La réparation et la réhabilitation de la dignité des Victimes dans leur droit.

**Honorable Ir. IRACAN
GRATIEN DE SAINT-NICOLAS**

Député national Ensemble pour la Rep
Que vive la Province de l'Ituri

Kinshasa, le 21 mai 2023

***Palais du Peuple/Lingwala Kinshasa. E-Mail: gratieniracan@gmail.com
(+243)810861948***